

ACCORD RELATIF A LA PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL SERVICES « DIFFUSION DE WPN RETARGETING» ET « REMARKETING EXTENSION D'AUDIENCE»

Le présent accord relatif à la protection des données à caractère personnel, en ce compris ses Annexes (ci-après l'« **Accord** ») a vocation à encadrer les droits, obligations et responsabilités d'Adrenalead et de l'Annonceur concernant les Données à Caractère Personnel des Abonnés WPN traitées dans le cadre des services de « Diffusion de WPN Retargeting» et « Remarketing extension d'audience » fournis par Adrenalead.

Il fait partie intégrante des Conditions Générales de Services applicables.

DEFINITIONS

Les termes définis dans les Conditions Générales de Services ont le même sens quand ils sont utilisés dans le présent Accord.

Sauf précision expresse contraire dans le présent Accord, les termes « **Autorité de contrôle** », « **Données à caractère personnel** », « **Personnes concernées** », « **Responsable du traitement** », « **Sous-traitant** », « **Traitement** » et « **Violation de données à caractère personnel** » auront, dans le présent Accord, les définitions prévues par le RGPD.

Par ailleurs, les termes suivants auront, dans le présent Accord, les définitions suivantes :

« Données concernées »	désigne l'ensemble des Données à caractère personnel traitées par le Sous-traitant pour le compte du Responsable du traitement dans le cadre des Traitements concernés
« Traitements concernés »	désigne les Traitements des Données à caractère personnel réalisés par le Sous-traitant pour le compte du Responsable du traitement dans le cadre de l'exécution du Contrat
« Lois et réglementations applicables en matière de protection des données personnelles »	désigne toutes lois, règlements et autres normes nationales, européennes et internationales, applicables aux Traitements concernés, en ce compris notamment le RGPD et toute loi nationale des États membres de l'Union Européen adoptée en complément ou en application des

dispositions du RGPD, ainsi, le cas échéant, que les lois, règlements et autres normes nationales, européennes et internationales applicables aux Traitements concernés.

« **Transfert de données** »

tout transfert de Données concernées vers personne, entité ou service d'une quelconque nature situé(e) dans un pays tiers ne bénéficiant pas d'une décision d'adéquation de la Commission Européenne au sens de l'article 45 du RGPD, et/ou tout accès aux Données concernées par une personne, entité ou service d'une quelconque nature situé(e) dans un tel pays.

« **Trigger** »

Campagne qui se déclenche de manière automatique lorsqu'un Abonné WPN entre dans un scénario défini par l'Annonceur.

1. DESCRIPTION GÉNÉRALE DE LA PLATEFORME NOTIFADZ

La Plateforme Notifadz est une plateforme à laquelle l'Annonceur a accès en mode Saas, dont ADRENALEAD assure la maintenance, l'hébergement et la sécurité (voir liste des mesures de sécurité en **Annexe 1**).

La Plateforme utilise la technologie de la Web Push Notification (WEB PUSH NOTIFICATIONS) qui permet, lorsqu'un internaute visite le site de l'Annonceur depuis son ordinateur ou son appareil mobile, de solliciter le consentement de cet internaute à recevoir de la part de ce site des notifications incluant un contenu éditorial ou publicitaire.

La Plateforme permet :

- la collecte du consentement (opt-in) des internautes à la réception de notifications Web Push ;
- l'envoi de WEB PUSH NOTIFICATIONS aux Abonnés WPN.

2. DESCRIPTION DU MECANISME DE WEB PUSH NOTIFICATIONS

L'Annonceur insère dans le code source de son Site un code informatique (script) fourni par ADRENALEAD, qui permet de déclencher le mécanisme de recueil du consentement de l'internaute aux WEB PUSH NOTIFICATIONS, autrement appelé « opt-in ».

Un opt-in web push notification se définit comme la création d'une inscription sous forme de transaction navigateur : chaîne de caractères regroupant l'URL et l'ID de la transaction unique générée par l'organisme tiers de confiance du navigateur. Cet opt-in n'est utilisable que par le propriétaire des VAPID Keys.

Les DCP collectées ou créées en base par ADRENALEAD concernant un Abonné WPN (dites « **Données de Base** ») sont les suivantes :

- Système d'exploitation (OS)
- Type de navigateur
- Information de géolocalisation à partir de l'IP (Pays, code postal, ville)

- FAI
- Type de connexion (mobile ou point d'accès fixe)
- Date d'optin
- Information de transaction de l'optin
- url du site (nom de domaine) au moment de l'optin
- User Agent du navigateur
- Hash de l'IP (Adresse IP ayant fait l'objet d'une forme d'encryptage - Hashage)

Personnalisation des WPN par pose de traceurs (voir liste des traceurs en Annexe 2)

L'Annonceur peut choisir de déposer à partir de son Site des traceurs sur le terminal de l'Abonné WPN, avec le consentement de ce dernier, afin de suivre le comportement de l'Abonné WPN et de lui adresser des WPN personnalisées.

3. RELATIONS ENTRE LES PARTIES

3.1. QUALIFICATION DES PARTIES

Les Parties conviennent que **l'Annonceur est le Responsable du traitement** et qu'**ADRENALEAD est Sous-traitant** pour le compte du Responsable du traitement des Données à caractère personnel traitées dans le cadre des Services

3.2. DESCRIPTION ET MODALITÉS DU TRAITEMENT CONCERNE

Pour les seuls besoins de l'exécution des Services, le Responsable du traitement autorise le Sous-traitant à réaliser pour son compte les Traitements concernés, dont les modalités sont décrites en **Annexe 4**.

3.3. OBLIGATIONS DES PARTIES

Chaque Partie s'engage à exécuter le présent Accord en conformité avec les Lois et réglementations applicables en matière de protection des données à caractère personnel, et à respecter à tout moment dans le cadre de l'exécution du Contrat de service les obligations qui lui sont applicables à ce titre.

3.4. BASE JURIDIQUE DES TRAITEMENTS

La base juridique des traitements est le **consentement** de l'Abonné WPN, en application de l'article 6 du RGPD et de l'article 5 paragraphe 3 de la Directive Vie privée (transposé à l'article 82 de la Loi Informatique et Libertés).

➤ Information et collecte du consentement aux Web Push Notifications

Le consentement aux WPN est collecté par l'intermédiaire du navigateur de l'internaute et les Parties reconnaissent qu'elles n'ont pas de contrôle technique sur l'apparence, l'ergonomie et le fonctionnement de cet outil de collecte.

ADRENALEAD informe les Abonnés WPN des modalités de fonctionnement de la WPN et des données traitées par la publication d'une politique de confidentialité, accessible sur son site Internet et sur chaque WPN.

L'Annonceur est tenu de donner accès à cette politique de confidentialité sur son Site.

ADRENALEAD doit être en mesure de démontrer que l'Abonné WPN a donné son consentement à recevoir des WPN.

L'Abonné WPN qui ne souhaite plus recevoir de WEB PUSH NOTIFICATIONS de la part d'un Site Affilié doit lui-même se désabonner en accédant aux paramètres de son navigateur ou directement depuis les WPN qui lui sont adressées en cliquant sur le symbole de roue crantée contenu dans ces WPN.

➤ Information et collecte du consentement aux traceurs

L'Annonceur s'engage à mettre en place un dispositif d'information et de consentement aux traceurs (CMP ou Consent Management Platform) ergonomique, loyal et informatif

permettant de recueillir individuellement le consentement des Abonnés WPN aux traitements de données à des fins publicitaires par des tiers partenaires.

L'Annonceur s'engage à référencer ADRENALEAD en tant que partenaire dans sa CMP.

Le dispositif de CMP doit répondre aux standards de l'industrie de la publicité, afin de prendre en compte les recommandations de la CNIL et les droits des internautes, notamment le droit de pouvoir retirer un consentement aussi facilement qu'il est donné.

Le dispositif de CMP devra être constamment opérationnel pendant la durée du Contrat. L'Annonceur alertera immédiatement ADRENALEAD en cas de dysfonctionnement du dispositif.

L'Annonceur doit être en mesure de démontrer que l'Abonné WPN a donné son consentement à la pose de traceurs, et de fournir la preuve de ce consentement à ADRENALEAD à tout moment sur demande.

3.5. TRAITEMENT SUR INSTRUCTION DOCUMENTÉE DU RESPONSABLE DU TRAITEMENT

Le Sous-traitant s'engage à ne traiter les Données concernées que sur instruction documentée du Responsable du traitement, y compris en ce qui concerne les Transferts de données hors UE, à moins que le Sous-traitant ne soit tenu de traiter les Données concernées en vertu du droit de l'Union Européenne ou du droit d'un État membre de l'Union Européenne auquel il est soumis. Dans un tel cas, le Sous-traitant s'engage à informer le Responsable du traitement de cette obligation de traiter les Données concernées avant de procéder à ce Traitement, sauf si le droit concerné interdit une telle information pour des motifs importants d'intérêt public.

Les Parties conviennent expressément de ce que le présent Accord, ainsi que le Contrat de service, constituent des instructions documentées du Responsable du traitement au sens du paragraphe précédent.

3.6. ASSISTANCE FOURNIE AU RESPONSABLE DU TRAITEMENT

Le Sous-traitant s'engage à prendre toutes mesures nécessaires pour aider le Responsable du traitement à s'acquitter de ses obligations au titre des Lois et réglementations applicables en matière de protection des données à caractère personnel et plus particulièrement du RGPD, à savoir notamment :

- ses obligations liées à la sécurité des Traitements concernés et à la confidentialité des Données concernées,
- ses obligations de notification des Violations de données à caractère personnel à l'Autorité de contrôle,
- et ses obligations de réaliser des études d'impact préalables (PIA) et de consulter, lorsque nécessaire, les Autorités de contrôle préalablement à la mise en œuvre d'un Traitement.

Le Responsable de traitement est seul responsable de faire droit aux demandes d'exercice de droits des personnes concernées. Le Sous-traitant redirigera vers le Responsable du traitement, sans délai injustifié, toute demande de ce type qu'il recevrait en lien avec les Traitements concernés, et ne répondra en aucun cas lui-même à une telle demande

Il est rappelé qu'ADRENALEAD n'est en tout état de cause pas en mesure et n'est pas tenu de répondre aux demandes d'exercice de droits des Abonnés WPN concernant les Données de Base, à moins que la personne concernée ne fournisse des informations supplémentaires permettant de faire le lien entre cette personne et des Données de Base.

3.7. SÉCURITÉ DES TRAITEMENTS

Le Sous-traitant s'engage à prendre et maintenir toutes mesures techniques et organisationnelles appropriées au regard des risques présentés par les Traitements concernés, afin d'assurer un niveau adéquat de sécurité des Traitements concernés et de protéger les Données concernées contre une destruction fortuite ou illicite, une perte fortuite, une altération, une divulgation ou un accès non autorisé, notamment lorsque le traitement suppose la transmission de données par réseau, et contre toutes autres formes illicites de traitement.

Les mesures prises par ADRENALEAD pour sécuriser la plateforme Notifadz afin d'assurer un niveau adéquat de sécurité des opérations concernées et de protéger les données contre une destruction fortuite ou illicite, une perte fortuite, une altération, une divulgation ou un accès non autorisé sont décrites en Annexe 1.

L'Annonceur s'engage de son côté à assurer la sécurité de son Site en appliquant les mesures de sécurité adéquates et conformes aux bonnes pratiques.

3.8. CONFIDENTIALITÉ DES DONNÉES CONCERNÉES

Le Sous-traitant s'engage à mettre en place des procédures afin que ses employés et tout tiers auquel il autorise l'accès, dans la mesure permise par le présent Accord, aux Données concernées, y compris ses sous-traitants et autres partenaires (ci-après les « **Destinataires autorisés** »), soient tenus à des obligations appropriées de confidentialité à l'égard des Données concernées, que ce soit au moyen d'engagements ou d'accords de confidentialité ou par application d'obligations de confidentialité ou de secret légales ou réglementaires applicables à ces Destinataires autorisés.

3.9. INFORMATION ET DROIT D'AUDIT

Le Sous-traitant s'engage à tenir à tout moment à la disposition du Responsable du traitement, et à lui communiquer à première demande, tout document ou preuve nécessaire pour démontrer le respect de ses obligations en sa qualité de Sous-traitant.

Ces documents et preuves sont confidentiels et le Responsable de traitement s'engage à ne pas les communiquer à des tiers, sauf à toute autorité ou juridiction compétente aux seules fins de démontrer la conformité des Traitements concernés aux Lois et réglementations applicables en matière de protection des données à caractère personnel.

Le Responsable du traitement dispose du droit de faire procéder par un auditeur indépendant certifié (ci-après un « **Auditeur Tiers** ») à un audit du Sous-traitant en vue de vérifier ou faire vérifier le respect par ce dernier de ses obligations au titre du présent Accord relatif à la protection des données personnelles, en ce compris notamment, mais sans s'y limiter, ses obligations liées à la sécurité des Traitements concernés.

Les audits visés au paragraphe présent ne pourront être mis en œuvre qu'une fois tous les 12 mois, sauf motif grave, à des horaires d'ouverture des bureaux normaux, et sous réserve d'un préavis d'une (1) semaine adressé par écrit au Sous-traitant et comprenant la désignation des personnes ou entités missionnées par le Responsable du traitement pour procéder à l'audit. Les opérations menées dans les bureaux et auprès du personnel du Sous-traitant ne pourront durer plus de trois (3) jours ouvrés.

Le Responsable de traitement s'engage à ce que toute personne qui participe aux opérations d'audit ci-dessus décrites, y compris ses employés et les Auditeurs Tiers, soit tenue à des obligations appropriées de confidentialité à l'égard des informations recueillies lors de ces

opérations, que ce soit au moyen d'engagements ou d'accords de confidentialité ou par application d'obligations de confidentialité ou de secret légales ou réglementaires applicables à ces personnes.

Le Sous-traitant disposera de la faculté de s'opposer à la désignation d'un Auditeur Tiers spécifique si, pour des raisons impérieuses tenant à sa situation spécifique, la réalisation de l'audit par cet Auditeur Tiers présente manifestement un risque de lui causer un dommage. En aucun cas l'exercice de la faculté susmentionnée ne saurait avoir pour objet ou pour effet d'empêcher toute réalisation de l'audit par ou pour le compte du Sous-traitant.

3.10. VIOLATIONS DE DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Le Sous-traitant notifie au Responsable de traitement toute violation de données à caractère personnel dans les meilleurs délais après en avoir pris connaissance.

Afin d'assister le Responsable de traitement dans ses obligations de notification auprès de l'Autorité de contrôle, cette notification inclura les informations suivantes, sous réserve que le sous-traitant dispose de ces informations et que le responsable de traitement ne les ait pas déjà :

- a) description de la nature de la violation de données à caractère personnel y compris, si possible, les catégories et le nombre approximatif de personnes concernées par la violation et les catégories et le nombre approximatif d'enregistrements de données à caractère personnel concernés;
- b) nom et coordonnées du délégué à la protection des données ou d'un autre point de contact auprès duquel des informations supplémentaires peuvent être obtenues;
- c) conséquences probables de la violation de données à caractère personnel;
- d) description des mesures prises ou que le sous-traitant propose de prendre pour remédier à la violation de données à caractère personnel, y compris, le cas échéant, les mesures pour en atténuer les éventuelles conséquences négatives.

Compte tenu de la nature des DCP traitées par le Sous-traitant qui constituent des DCP non identifiantes, le Sous-traitant ne sera pas en mesure d'assister le Responsable de traitement dans le cas où des notifications de violation de DCP devraient être faites aux personnes concernées.

3.11. SOUS-TRAITANCE ULTÉRIEURE

Le Responsable de traitement est informé que le Sous-traitant fait lui-même appel à des sous-traitants ultérieurs, dont la liste figure en Annexe 1, et l'accepte. Le Responsable de traitement donne au Sous-traitant une autorisation générale d'avoir recours à des sous-traitants.

Le Sous-traitant s'engage à notifier au préalable le Responsable de traitement dans le cas où il souhaiterait remplacer ou ajouter un sous-traitant existant ou sous-traiter tout ou partie de ses obligations au titre du Contrat de service. Le Responsable de traitement pourra émettre des objections motivées dans le délai de 15 (quinze) jours ouvrés, par une notification écrite dûment motivée.

Quand le Sous-traitant a recours à des sous-traitants ultérieurs, les mêmes obligations en matière de protection de données que celles fixées dans le présent Accord sont imposées à ce sous-traitant ultérieur par contrat, en particulier pour ce qui est de présenter des garanties suffisantes quant à la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles appropriées

de manière à ce que le Traitement réponde aux exigences du RGPD. Lorsque ce sous-traitant ultérieur ne remplit pas ses obligations en matière de protection des données, le Sous-traitant demeure pleinement responsable devant le Responsable du traitement de l'exécution par le sous-traitant ultérieur de ses obligations.

3.12. TRANSFERTS DE DONNÉES HORS UE

Aucune des Données concernées ne saurait faire l'objet d'un Transfert de données sans l'accord écrit préalable de Responsable du traitement.

Dans le cas où Sous-traitant aurait obtenu l'accord écrit préalable de Responsable du traitement relatif au Transfert de données après l'avoir informé de la localisation des destinataires, le Sous-traitant s'engage à mettre en œuvre des garanties appropriées pour encadrer le Transfert de données conformément aux dispositions des articles 44 et suivants du RGPD.

3.13. SUPPRESSION/RESTITUTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Le Sous-traitant s'engage, au terme du Contrat, à procéder à la suppression définitive et irréversible de l'ensemble des Données concernées encore à sa possession ou à restituer l'ensemble des Données concernées au Responsable du traitement dans un format intact et réutilisable, et à ordonner à l'ensemble de ses Sous-traitants de procéder à cette suppression ou à cette restitution, en fonction des instructions du Responsable du traitement.

En l'absence d'instruction documentée du Responsable du traitement, le Sous-traitant privilégiera, au titre du paragraphe précédent, la suppression des Données concernées.

La suppression ou la restitution des Données concernées au sens des deux paragraphes précédents s'entendent de la suppression ou de la restitution, notamment, de tous fichiers, documents, médias ou supports de toute nature comprenant des Données à caractère personnel confiées dans le cadre du présent Accord. Dans l'hypothèse d'une suppression des Données concernées, le Sous-traitant s'engage à fournir au Responsable de traitement, à la demande de celui-ci, une attestation de suppression des Données concernées.

3.14. AVERTISSEMENT DU RESPONSABLE DU TRAITEMENT

Dans l'hypothèse où le Sous-traitant estimerait qu'une instruction documentée du Responsable du traitement concernant les Traitements confiés pourrait être considérée comme illicite au regard des Lois et réglementations applicables en matière de protection des données à caractère personnel, ou risquerait d'entraîner un manquement ou une violation de ces dernières, le Sous-traitant s'engage à en informer immédiatement le Responsable du traitement, étant précisé que ce dernier demeure seul juge entre les Parties de la validité des instructions données concernant les Traitements confiés.

En cas de conflit entre les stipulations du présent Accord et celles des Conditions Générales de Services, les Parties conviennent de ce que les stipulations du présent Accord prévaudront.

ANNEXE 1

MESURES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES MISES EN PLACE PAR ADRENALEAD

Sécurité organisationnelle d'ADRENALEAD	
L'organisation comprend au moins un responsable sécurité pour l'ensemble des domaines concourant au bon déroulement de la prestation.	François GERMAIN – CTO Associé
Tout collaborateur participant à l'activité liée à UNIFY a signé un engagement personnel de confidentialité dans le cadre de son contrat de travail.	Collaborateurs Equipe Technique Collaborateurs Equipe Produits Collaborateurs Equipe Account Management Direction
Sécurité physique des Datacenters	
Confère politique de sécurité physique Amazon Web Service	
Sécurité physique des locaux d'ADRENALEAD	
Les locaux d'ADRENALEAD sont équipés de moyens de protection	• Protection contre l'intrusion et les effractions ; • Détection d'intrusion et d'effraction ;
Les moyens de protection contre l'intrusion et de supervision doivent permettre d'identifier physiquement les personnes quelles que soient les conditions.	Système de video surveillance
Sécurité de la solution Cloud AWS et du SI associé ADRENALEAD	
Accès au système d'information ADRENALEAD	Les mots de passe sont constitués d'au moins 8 caractères qui combinent au moins des lettres majuscules et minuscules ainsi que des chiffres ou des caractères spéciaux ou accentués.
Accès aux ressources et réseau ADRENALEAD	Chaque personne qui accède à des ressources informatiques ou réseau dispose d'un compte individuel qui peut être : • Soit un compte nominatif qui lui est personnel et qui ne sera utilisé uniquement par cette personne tout au cours de la vie du compte ; • Soit un compte individualisé qui pourra être attribué à des personnes différentes au cours de la vie du compte tout en n'étant toujours attribué qu'à une seule personne à la fois.

Sous-traitants ultérieurs :

Nom du Sous-traitant ultérieur	Objet de la sous-traitance	Lieu depuis lequel la prestation confiée est réalisée	Encadrement des transferts hors UE
Amazon	Hébergement de la plateforme	UE, France, Paris	Pas de transfert hors UE

	Notifadz (AWS)		
--	----------------	--	--

ANNEXE 2

TRACEURS MIS EN PLACE POUR LA FOURNITURE DES SERVICES

Cookies First Party déposés pour le fonctionnement de la solution.

1. Les cookies permettant le capping, la comptabilisation des affichages :

L'internaute autorise les Web Push Notifications : CAS 1

L'internaute refuse les Web Push Notifications: CAS 2

L'internaute n'a pas interagi avec la demande de Web Push Notification: CAS 3

Nom du traceur	Temporalité	Description du traceur et finalité	Services pour lesquels ce traceur est utilisé
nadz_dailyVisits	Dépôt au 1er passage du jour de l'internaute sur le site (sans action préalable de sa part) dès le moment où notre script nadz-sdk est chargé Posé dans les cas suivants : CAS 1 CAS 2 CAS 3	Ce cookie n'enregistre aucune donnée. C'est un cookie unique déposé sur le site de l'Annonceur, durée de vie : 1 journée calendaire. Objectif : comptabiliser les visites uniques journalières du site en numéraire et de manière anonymisée sur les serveurs ADRENALEAD et calculer le taux d'opt-in	Retargeting
SA alreadyPush Dans le cadre de l'activation de la partie remarketing	Temporalité : Dépôt après l'affichage d'une demande d'acceptation de WPN (Optin Request) Posé dans les cas suivants : CAS 3 Temporalité : CAS 2 CAS 3 Au moment où un WPN est possible, un WPN de	Cookie de capping : Durée de vie variable mais par défaut de 24h permettant d'afficher une seule demande d'optin par 24h. Script posé sur le site de l'Annonceur, pour gérer la pression de remarketing (choix de capping de 24h à 365j)	Retargeting Remarketing

d'audience.	remarketing est envoyé et un cookie est posé pour dire : cet Abonné WPN a déjà été "remarketé"	Cookie posé exclusivement si les cookies tiers d'Adrenalead ont été acceptés par l'Abonné WPN sur le site de l'Annonceur	
-------------	---	--	--

2. Les traceurs posés dans le LocalStorage par Adrenalead liés aux Triggers / campagnes automatisées :

Nom du traceur	Description et finalité	Services pour lesquels ce traceur est utilisé
campaigns	liste des campagnes 'Triggers' pour le site en question (lié au siteId)	Retargeting Remarketing
validatedCampaigns	campagnes Triggers validées par l'Abonné WPN (permet de savoir s'il faut envoyer un signal CREATE, UPDATE ou DELETE et évite de sur-solliciter notre architecture)	Retargeting Remarketing
checkAgain	Permet de relancer l'envoi d'une campagne qui n'a pu être effectué lors d'une visite. Relance au chargement de page suivante.	Retargeting Remarketing
userProfile	map de clé/valeurs pour stocker des tags concernant l'Abonné WPN. - o Eléments fixes : § ids : siteId de l'Annonceur § pushSubscription : info concernant l'optin (keys, endpointId, endpoint url, et optinInfo adrenalead : browser, os, countryCode, postalCode ect) - o Eléments dynamiques : dépend de la pose de tag effectuée via notre script/sdk (exemple : <code>_nAdzqTriggers.push(['addValue', 'panierProduits', 'produitA']);</code> pour poser le tag 'panierProduits' avec la valeur 'produitA')	Retargeting Remarketing

Déposés uniquement si le script Triggers a été intégré et le cookie accepté par l'Abonné WPN via la CMP de l'Annonceur.

Cookies tiers déposés lors de la validation Adrenalead via la CMP compatible IAB TCF2.0

Nom du cookie	Description et finalité	Services pour lesquels ce traceur est utilisé
idv	site adrenalead (gjigle.com) cookie tiers permettant l'identification de l'optin, durée : 365j	Remarketing
ids_[ids]_AP	site adrenalead (gjigle.com) cookie tiers pour gérer la pression remarketing 365j par site (uniquement script ou pixel par ids)	Remarketing
uaid_[advertiserId]_AP	site adrenalead (gjigle.com) cookie tiers pour gérer la pression remarketing 365j par annonceur (uniquement script ou pixel par uaid)	Remarketing

Déposés uniquement si le script a été intégré et le cookie accepté par l'internaute via la CMP de type IAB TCF2.0 de l'Annonceur

Les éléments [entre crochets] sont des éléments dynamiques correspondant au compte de l'Annonceur

ANNEXE 4
SERVICES DE RETARGETING ET REMARKETING

Objet des Services	Mise à disposition de la plateforme logicielle Notifadz Delivery Platform d'ADRENALEAD pour l'envoi de web push notifications par l'Annonceur auprès des Abonnés WPN du Site de l'Annonceur.
Finalité(s) des traitements réalisés par le Responsable de traitement	1. Création d'une base d'Abonnés WPN (Base Annonceur) 2. Ciblage des Campagnes Publicitaires par les Données de Base en fonction de l'appareil (ordinateur ou mobile), du navigateur, de la localisation, du domaine Internet d'abonnement 3. Paramétrage de Campagnes Publicitaires en fonction d'un déclencheur déterminé par l'Annonceur basé sur le comportement de l'Abonné WPN (ex :visite de telle page) ou le temps (ex :suite à date de dernière visite) 4. Envoi de Campagnes Publicitaires par l'Annonceur à la Base Annonceur 5. Suivi des performances : mesure de la conversion des Campagnes Publicitaires (ventes, leads, etc.).
Qualification du rôle d'ADRENALEAD dans le traitement	Sous-traitant
Catégories de personnes concernées	o Les Abonnés WPN du Site de l'Annonceur
Types de Données Personnelles traitées par le sous-traitant	« Données de Base » utilisées pour l'envoi des WPN, non communiquées au Responsable de traitement : • Système d'exploitation (OS) • Type de navigateur • Information de géolocalisation à partir de l'IP (Pays, code postal, ville) • FAI • Type de connexion (mobile ou point d'accès fixe) • Date d'optin* • Information de transaction de l'optin* • url du site (nom de domaine) au moment de l'optin*

	• User Agent du navigateur • Hash de l'IP (Adresse IP ayant fait l'objet d'une forme d'encryptage - Hashage) « Données Complémentaires » collectées par le Responsable de traitement dans le cadre de campagnes web push notifications personnalisées : Le choix de ces données relève exclusivement du choix du Responsable de traitement. Les données sont définies par le Responsable de traitement et/ou liées à l'optin lors du paramétrage de la campagne. Les données sont dynamiques et non limitées en nombre. Elles sont paramétrées et transmises par l'Annonceur. (Système clés/valeurs) 3 exemples de campagnes et d'informations requises : Exemple welcomePush - date de l'optin - pushSubscription(OPTIN : Endpoint, clé p256 et clé auth) - date derniers échanges avec le serveur (date de dernière visite du site) Exemple panier - Last Product - date de l'optin - pushSubscription(OPTIN) - date derniers échanges avec le serveur Exemple de visite - date de la visite - URL visité - date de l'optin - pushSubscription(OPTIN) - date derniers échanges avec le serveur
Destinataires ou catégories de Destinataires	Hébergeur Amazon Web Services
Sous-traitants et Partenaires	Amazon Web Services (hébergement de la Base Annonceur et serveurs fonctionnels)

Durée(s) de conservation	- o Données de Base des Abonnés WPN : par défaut la durée du contrat ou à déterminer par le responsable de traitement - o Suppression en cas de désabonnement de l'abonné - o Durée de conservation des données complémentaires liées aux abonnés web push notification : par défaut la durée du contrat ou à déterminer par le responsable de traitement - o Suppression en cas de désabonnement de l'abonné
Confidentialité et sécurité des données	Description des mesures de sécurité assurées par AWS : https://aws.amazon.com/fr/compliance/data-center/controls/ Cf ci-dessous le tableau « Mesures techniques et organisationnelles mise en place par le Sous-traitant »
Nom et coordonnées de contact du DPO	François GERMAIN francois@adrenalead.com 06 51 36 12 82